



PRÊT D'HONNEUR **CRÉATION-REPRISE**

Entrepreneurs, vous souhaitez financer votre création ou reprise d'entreprise ?

C'est possible, grâce au Prêt d'honneur Création-Reprise !

Le PH Création-Reprise permet d'obtenir **un financement de vos besoins professionnels**, afin de constituer les fonds propres de votre entreprise.



Les + :

- ✓ **Un prêt à taux zéro**
- ✓ **Sans garantie**
- ✓ **Flexible avec différé** d'amortissement automatique de 18 mois
- ✓ **Jusqu'à 80 000 €**

Les conditions pour en bénéficier :

- ✓ **Être accompagné par Initiative France ou Réseau Entreprendre**
- ✓ **Obtenir un prêt bancaire complémentaire ou assimilé** d'un montant au moins égal et d'une durée de remboursement au moins équivalente.

Pour en savoir plus, rendez-vous vite sur :

<https://bpifrance-creation.fr/prest-dhonneur-creation-reprise>

pour trouver le réseau le plus proche de chez vous

